Gemeng walen '17

mouvement écologique

9 PISTES D'ACTIONS

PROPOSÉES PAR LE MOUVEMENT ECOLOGIQUE

LES COMMUNES – ARTISANS DE L'AVENIR…

La présente publication contient 9 impulsions majeures pour une commune durable résolument tournée vers l'avenir.

- Cette publication peut être commandée dans des exemplaires supplémentaires par téléphone (tél. 439030-1) ou courriel (meco@oeko.lu) resp consultée sur les sites www.meco.lu et www.gemengewalen.lu, une version allemande est de même disponible en version imprimée.
- Les versions allemande et anglaise peuvent en outre être téléchargées sur les même site web du Mouvement Ecologique.
- En plus le Mouvement Ecologique a édité une brochure détaillée en langue allemande forte de 172 pages dans laquelle il présente des propositions concrètes pour une politique communale durable. Prix: 18€ (frais de port compris), 15€ (tarif d'enlèvement dans nos bureaux) à p. de 15 exemplaires: 16€ (frais de port compris), 13€ (tarif d'enlèvement dans nos bureaux) ; commandes via courriel: meco@oeko.lu ou par tél. 439030-1.

Un résumé de 40 pages en français en version print peut être commandé via meco@oeko.lu et tél. 439030-1 resp. être consulté en ligne sur les sites www.meco.lu et www.gemengewalen.lu.

Votre Don: pour l'Homme, la Nature et l'Environnement

stëftung oekofonds

Transposer le développement durable. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans une série d'initiatives qui bénéficient du soutien de la Fondation Oekofonds. Promouvoir la pensée en réseau, lier l'économie à l'écologie, promouvoir une mobilité qui est tournée vers l'avenir, encourager la formation environnementale et une politique de logement durable, favoriser le développement d'une agriculture écologique, des énergies alternatives et de la participation citoyenne. Votre don soutiendra la réalisation de l'ensemble de ces projets.

VOTRE DON maintenant !

Vous pouvez soutenir le travail de la Fondation Oekofonds au moyen d'un don unique ou bien en faisant un ordre permanent (pour les dons en faveur du thème de la politique communale, veuillez indiquer la mention «communes»). Pour toutes les occasions qui se présentent (naissances, anniversaires, mariages, décès), il vous est loisible de lancer un appel aux dons au profit de la Fondation Oekofonds.

Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter au tél. 43 90 30 – 50 ou adresser un courriel à oekofonds@oeko.lu, www.oekofonds.lu .

Les dons faits au profit de la Fondation Oekofonds sont fiscalement déductibles. Nos comptes bancaire:
CCPL: LU96 1111 0734 1886 0000
BCEE: LU31 0019 1100 4403 9000

Mouvement Ecologique
www.meco.lu

6, rue Vauban (Pafendall) – Luxembourg
Tél. 439030-1 • Fax 439030-43 -
Courriel: meco@oeko.lu -
CCPL: LU16 1111 0392 1729 0000

Heures d'ouverture de nos bureaux:
De lundi à jeudi de 8.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 17.00 heures.
Le vendredi de 8.00 à 12.00 heures; les bureaux sont fermés l'après-midi.

Soutenez les actions du Mouvement Ecologique en devenant membre. Vous trouvez le formulaire d'adhésion ainsi que des informations complémentaires sur **www.meco.lu** *ou bien contactez-nous pour toute information détaillée:*
Tél. 439030-1

Copyright © Mouvement Ecologique asbl
Toute publication, même partielle, doit obligatoirement mentionner la source et le lien vers la page internet www.meco.lu

LES COMMUNES – ARTISANS DE L'AVENIR…

Toute commune oeuvrant dans l'intérêt du développement durable, peut et doit servir de modèle dans tout ce qu'elle entreprend, elle se doit de soutenir des projets sociaux innovateurs, faire naître des idées ensemble avec les citoyen/nes et les encourager à emprunter de nouvelles voies vers une conception de l'avenir résolument tournée vers la durabilité.

Les moyens d'action dont la commune dispose pour atteindre cet objectif sont très variés: ils vont d'une large participation citoyenne jusqu'à un rôle actif dans la politique du logement en passant par une judicieuse planification de la mobilité.

Le respect des obligations légales revête une importance primordiale, notamment dans le domaine de l'environnement.

La commune peut toutefois orienter la mise en oeuvre de ses obligations « classiques » dans le sens du développement durable, souvent sans dépenses supplémentaires. Ceci notamment en accordant la préférence aux produits écologiques et régionaux dans les cahiers des charges lors d'appels d'offres, ou en achetant des produits de nettoyage respectueux de l'environnement, en installant des appareils économes en énergie etc.

Une gouvernance communale tournée vers l'avenir se caractérise par ailleurs par le lancement de projets innovateurs porteurs d'avenir.

Dans ce contexte, et à côté de l'éventail d'idées qui sont présentées dans la brochure éditée à l'occasion des élections communales - le Mouvement Ecologique se propose de mettre en vigueur les visions centrales suivantes.

Aux yeux du Mouvement Ecologique, ces visions sont représentatives d'autres idées et concepts dans le sens d'une gestion communale pionnière.

UNE COMMUNE DURABLE EST UNE COMMUNE QUI...

I

... MET LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LES PROJETS DE CITOYENS AU CENTRE DE SON ACTION!

**Faire bénéficier les citoyens d'une vaste politique d'informa-
tion constitue la base d'une bonne gestion communa-
le.
Néanmoins, cela ne suffit pas pour être une commune proche de ses habitants. Une large participation citoyenne
est indispensable afin que les habitants puissent activement
partager leur savoir et communiquer leurs préoccu-
pations,
gérer des différends et discuter d'intérêts divergents, rencontrer des hommes et des femmes issus de couches sociales différentes etc.**

**Les exigences actuelles imposent le soutien de projets qui sont «faits par la base», c.à.d. initiés et portés par les citoyen/
nes (p.ex. aide entre voisins, cercle d'échange, jardin communautaire). Ce sont surtout les citoyen/nes engagé(e)s qui sont aptes à promouvoir l'esprit communautaire et la cohésion dans la commune et à encourager d'autres citoyen/
nes à participer et à s'engager dans la même mesure.**

C'est la raison pour laquelle la commune devrait

- adopter une **charte de lignes directrices claires en faveur d'une large participation citoyenne** au début de chaque nouvelle période de législature, publier cette charte et faire voter un budget adéquat à des fins de réalisation des lignes fixées (principes de base, mode de participation des citoyen/nes, formes de pilotage ...);
- créer des **structures solides pour la participation** citoyenne;
- **encourager activement la participation** citoyenne: les habitants ne sont pas seulement invités aux réunions d'information! La commune prend l'initiative et se dirige

Les communes durables se distinguent par le fait qu'elles impliquent les citoyen/nes de manière très diversifiée et qu'elles soutiennent activement les projets que les citoyen/nes leur soumettent.

II

... IMPLIQUE LES JEUNES ACTIVEMENT DANS LA VIE DE LA COMMUNE

L'engagement des enfants et des jeunes et leur sensibilité à l'égard des questions d'avenir ne doit pas être sous-estimée: au contraire, elle doit être valorisée et renforcée! C'est surtout aux enfants et aux jeunes qu'il faut donner voix au chapitre lors de la conception et du développement de certains projets. Ainsi, la commune devrait les approcher de manière ciblée et les faire participer de manière adéquate:

- lors de **projets** qui les concernent directement: p.ex. conception des chemins menant à l'école, aux infrastructures sportives et au centre culturel; organisation des transports publics;
- lorsque des **questions d'ordre général** se posent dans le cadre du développement de la commune;
- lors de la **création d'un centre d'accueil** où les enfants et jeunes peuvent partager activement leurs idées;
- au futur projet de création d'un **conseil communal composé d'enfants et de jeunes de la commune** (tout en clarifiant le volet de leurs droits et obligations et en garantissant la continuité par la désignation d'un interlocuteur);
- en garantissant une **éducation pratique au développement durable** dans l'enseignement primaire et dans les Maisons relais, notamment en encourageant les débats sur les valeurs, sur les divergences qui naissent autour des thèmes d'actualité, en promouvant une exploration active de la commune et de la région ainsi que de leur développement etc.

UNE COMMUNE DURABLE EST UNE COMMUNE QUI...

III

... ENCOURAGE DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DES MODES DE VIE INNOVATEURS DANS L'ESPRIT D'UNE PHILOSOPHIE DE TRANSITION

Les nouvelles initiatives sociales qui comptent de plus en plus d'adeptes sont un autre élément-clé d'une gestion communale durable. Il s'agit précisément pour la commune de promouvoir activement les nouvelles formes de la vie communautaire et de la coopération ainsi que les activités économiques innovatrices. En font partie: les projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'agriculture solidaire, les coopératives d'habitation, les jardins communautaires, les cercles d'échange etc.

C'est pourquoi la commune devrait:

- **conseiller et accompagner les citoyen/nes** qui **souhaitent initier un projet** (que ce soit sur le plan logistique, juridique ou financier) et mettre à leur disposition, le cas échéant, les locaux nécessaires;
- **informer** les habitants sur les **projets menés dans le cadre du bien-être commun** dans la commune/région, et les encourager à participer;
- réunir les habitants et apporter une aide en vue de la **création de réseaux**;
- **promouvoir** de **nouvelles initiatives de vie communautaire,** e.a. dans le cadre des projets d'habitation: depuis la construction de maisons multi-générations jusqu'à la conception d'espaces extérieurs et intérieurs communs pour les nouveaux projets de con-

IV

... ÉLABORE DES VISIONS D'AVENIR ENSEMBLE AVEC LES CITOYEN/NES

Une commune durable est consciente du fait qu'elle ne peut pas tout diriger, mais qu'il est essentiel de forger l'avenir d'une manière aussi clairvoyante que possible, ensemble avec les citoyen/nes. Ce qui signifie également que:

- la commune se fixe un **objectif qui est le développement durable**. En d'autres termes: compte tenu de la situation actuelle en termes d'utilisation des ressources (énergies, eau, sols) et de l'existence de nuisances environnementales (e. a. nuisances sonores, pollution de l'air et de l'eau, perte de la biodiversité), la commune se fixe des objectifs clairs conformément à sa politique. Au-delà du respect de valeurs limites légales, la commune devrait tout mettre en oeuvre pour garantir la **meilleure protection possible en termes de qualité de vie**: respect du droit au calme, à une bonne qualité de l'air, à une préservation de la santé par l'aménagement d'espaces récréatifs agréables etc.
- La même chose vaut pour la **préservation de la biodiversité** et pour la **protection des eaux potables**! Dans ces deux domaines, la commune doit assumer ses responsabilités et respecter notamment la protection de la biodiversité dans le cadre du PAG, encourager des coopérations avec les agriculteurs, promouvoir activement la fixation et la sauvegarde de zones de protection des eaux potables, garantir un traitement efficace des eaux usées.
- Et la **protection du climat** ne fait point exception! A l'heure où la protection du climat doit être renforcée, l'objectif d'une autarcie énergétique à moyen terme est aussi important que l'apport communal en vue de la réduction des émissions de CO_2 et de la dépendance des énergies fossiles.

Notre futur sera déterminé par de nouvelles formes de vie communautaire et de gestion économique. Si ces dernières s'insèrent dans des objectifs communs de la commune et des citoyen/nes, on est en présence d'une situation idéale, aussi en termes de qualité de vie.

UNE COMMUNE DURABLE EST UNE COMMUNE QUI...

V

... OFFRE DES ESPACES VERTS ET DONC ATTRACTIFS, GARANTS D'UNE BIODIVERSITÉ URBAINE

Des localités qui présentent de nombreux espaces végétalisés constituent une base importante pour la qualité de vie des habitants; elles sont la condition pour une meilleure qualité de l'air (surtout en période de changement climatique), elles offrent une image plus attrayante de la localité et créent des zones de rencontre sociale ... ces localités vertes sont à de nombreux égards synonyme d'une société en transition, qui fuit la grisaille quotidienne et qui aspire à davantage de diversité, de dynamisme et de contact humain.

Pour cette raison, la commune:

- établit un véritable **plan de végétalisation** qu'elle transpose par étapes;
- réalise les travaux nécessaires pour réaménager les **espaces publiques** afin d'en faire de nouveau des aires communautaires de loisir et de repos;
- garantit **l'aménagement de zones de verdure** surtout dans le cadre de nouveaux projets (lotissements etc.);
- crée des **«corridors» verts** aussi à l'intérieur des lotissements, et crée donc une liaison entre les zones de verdure existantes, au bénéfice des animaux.

VI

... PERMET AUX CITOYEN(NE)S DE REPRENDRE POSSESSION DES RUES EN TANT QU'ESPACE DE VIE

Les rues et routes à l'intérieur des agglomérations ne sont que trop assiégées par ce monstre qu'est le trafic : voitures garées, avalanches de camions et de voitures qui dévalent quotidiennement ... sont responsables des augmentations du bruit, de la pollution et des problèmes de sécurité. Nous devons reconquérir nos rues pour que les enfants puissent de nouveau y jouer, nous avons besoin d'une mobilité douce et de rues qui sont des lieux d'échange et de vie communautaire. Le rétablissement des rues comme espace de vie publique doit être une priorité de la politique communale. Les exemples d'initiatives suivants sont de nature à contribuer à rendre la rue à l'homme:

- L'accalmie du trafic est obtenue en imposant des **limites de vitesse** (zones **20km/h** ou **30km/h**) et des **zones dites «shared space»** – si possible dans le cadre d'un **concept de mobilité** communale ou régionale. Ceci doit être réalisé avec la collaboration des citoyen/nes et en suivant un plan de priorités tout en aménageant les zones de verdure nécessaires. Les routes nationales à l'intérieur des localités doivent faire partie du projet.
- D'autres tronçons routiers doivent également faire l'objet d'une accalmie du trafic et d'une végétalisation, dans la mesure du possible, ciblant prioritairement la mobilité douce (piétons, cyclistes). Ce qui renforce une nouvelle fois **la qualité de vie et de séjour** dans ces rues tout comme la sécurité routière. Ce réaménagement devrait être réalisé dans le cadre d'un plan pluriannuel;
- Les nouveaux lotissements doivent être planifiés de manière à éviter le trafic dès le départ. Des projets d'**habitations sans voitures** ainsi que **l'aménagement de parkings en nombre très limité** sont des solutions recommandables.

L'homme reprend possession des localités et des rues qui les traversent ... Cette prise de conscience est digne d'un slogan universel: des villes et des villages verts offrant des rues et des places publiques qui invitent les humains à s'y prélasser ... voilà le but ultime d'une commune qui se veut résolument durable!

UNE COMMUNE DURABLE EST UNE COMMUNE QUI...

VII

... ASSUME UN RÔLE PROACTIF ET INNOVATEUR DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

**La pénurie des logements figure incontestablement parmi
les problèmes les plus urgents auquel le Luxembourg doit faire face. Voilà pourquoi les communes doivent également prendre leurs responsabilités.
En clair, cela signifie pour chaque commune qu'elle doit:**

- encourager de **nouvelles formes d'habitation**, à savoir des formes d'habitats «densifiées» (adaptées aux localités), des quartiers interdits aux voitures, des coopératives d'habitation ...
- devenir elle-même un **acteur dans la construction de logements**, en créant une société de construction d'habitations et en réservant des terrains pour la construction, sous la seule responsabilité communale (ou bien de concert avec d'autres communes voisines). L'objectif déclaré étant de pouvoir décider souverainement (dans la mesure du possible) de la direction de la politique de logement et de pouvoir encourager les nouvelles formes d'habitation et de réduire les prix des logements;
- développer une **stratégie en vue de la mobilisation des maisons vides et des terrains constructibles en friche.** Ce qui implique, d'une part, un rapprochement des propriétaires en cause, dans le but de les motiver à rénover leurs maisons, et d'autre part, un développement de ces surfaces constructibles, notamment en revendiquant la mise en vigueur de directives, par l'Etat, en vue d'une imposition des terrains constructibles en friche (et des maisons vides), etc.

VIII

... S'ENGAGE EN FAVEUR D'UNE COOPÉRATION ET D'UN PARTENARIAT À TOUS LES NIVEAUX

Arrivé au 21ème siècle, l'esprit de clocher ne devrait plus être ancré dans ce monde ... et cela à tous les égards: l'heure est aux partenariats avec les communes voisines de la région, et à la prise de responsabilités lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux questions d'ordre global. Le Luxembourg n'est pas une île. C'est la raison pour laquelle la commune doit prendre les initiatives suivantes. Idéalement, elle:

- **collabore étroitement avec les communes voisines** dans le cadre des projets de développement urbain, de la planification de la mobilité, des activités culturelles et autres initiatives;
- s'engage pour un c**ommerce équitable**, collabore activement aux travaux du **«Klima-Bündnis Lëtzebuerg»**, sensibilise les habitants de la commune aux **questions du commerce mondial**;
- prend position aussi face à des **sujets sociaux plus controversés**, qui pourraient avoir des répercussions au niveau communal, comme c'était le cas notamment avec CETA et TTIP;
- sensibilise au fait que la **prospérité à l'échelle mondiale** - et donc aussi au Luxembourg - n'est pas liée a priori à la (multiplication de la) richesse matérielle, mais que bien au contraire, elle est synonyme de solidarité, de bien-être commun, etc. Ce qui nécessite également un **débat critique** – au Luxembourg – sur la croissance matérielle, compte tenu des limites que notre planète nous impose naturellement.

Une politique communale proactive dans le domaine du logement à coût modéré représente une des priorités les plus importantes de la gestion communale.

UNE COMMUNE DURABLE EST UNE COMMUNE QUI…

IX

… INTÈGRE LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SA PRATIQUE

Le développement durable est-il réalisable dans le futur? Oui! La commune devra servir de modèle et sensibiliser à ce point, notamment:

- en respectant les **critères de la durabilité lors des appels d'offres**, en servant des canapés végétariens et bio lors des manifestations communales, en achetant par principe uniquement des produits issus de la région, en mettant des vélos à disposition du personnel communal, etc.;
- en **informant, en conseillant et en sensibilisant les citoyen/nes** aux mieux: en présentant les projets communaux en guise de modèles, en introduisant des subventions spécifiques (p.ex. pour la mise en place d'une installation de récupération des eaux de pluie), en soutenant, respectivement en initiant des campagnes d'information (p.ex. en faveur de l'assainissement des vieux bâtiments), etc.

La crédibilité communale veut que les communes donnent le bon exemple dans tout ce qui touche à leur fonctionnement et à leur gestion interne, notamment en ce qui concerne les achats de biens et de services.